

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 79 (1943)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : VAUD : *Places au concours.* — JURA : *Chronique.* — INFORMATIONS : G.R.E.P. — *Cours de gymnastique.* — *Chez nos voisins : Berne.* — TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : CHARLES GREC : *La landsgemeinde de Glaris (Tableaux scolaires suisses).* — D : *Une idée nouvelle : Les ateliers de loisirs.* — W. ZIMMERMANN : *Qu'elle devienne plus directement pratique!* — INFORMATIONS : *L'éducation nouvelle après la guerre 1914-1918.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

PLACES AU CONCOURS

Morges : instituteur.

Pully : maîtresse de coupe à l'école ménagère. 25 juin.

JURA

CHRONIQUE JURASSIENNE

Les organes dirigeants de la S.P.J. et la Commission pédagogique jurassienne ont siégé à Bienne, mercredi 2 juin, pour étudier une modification des statuts de la S.P.J. Les Jurassiens, bons Romands et loyaux Bernois, sont victimes de ce double état ; leurs institutions font souvent double emploi. Le corps enseignant du Jura se rattache à la puissante Société des instituteurs bernois (S.I.B.) chargée de défendre ses intérêts matériels et spirituels dans le cadre de la République de Berne. L'organe de presse de la S.I.B., *l'Ecole bernoise*, est envoyé à tous les instituteurs du Jura. Mais tant de liens rattachent le Jura à la Romandie que le corps enseignant de chez nous a ressenti le besoin, pour des raisons tout idéales, d'adhérer à la S.P.R. Comme maître Jacques, changeant de casaque et de tablier suivant les fonctions, les sections de district, suivant qu'elles siègent selon l'ordre du jour X ou l'ordre du jour Y, se rattachent à la S.I.B. ou à la S.P.J., section de la Romande. Il en résulte, paraît-il, un accroissement de commissions, une multiplication de délégués, un pullulement de sous-comités. Et le travail rationnel en souffre.

Un exemple entre tous : nos sections doivent mettre à l'étude — et elles le font — le thème imposé par le C.C. de la Romandie ; elles ne sont pas dispensées pour autant des problèmes mis à l'étude par la S.I.B., problèmes toujours importants, en rapport direct avec la situation matérielle ou des changements dans la législation scolaire. Ajoutons que la S.P.J., section de la S.P.R., qui tient des assises quadrisannuelles, exige aussi un rapport à l'occasion de son congrès.

La séance de Bienne, à laquelle nous eûmes l'honneur d'assister, placée sous l'égide de l'humour, fut présidée alternativement par le président de la S.P.J., M. Voumard, et par le président de la C.P.J. (Commission pédagogique jurassienne), M. Christe. Voulait-on démontrer ainsi le dualisme de nos institutions ? Des exposés de divers orateurs, nous avons retenu que la S.I.B. compte autant de sections qu'il y a de districts jurassiens (7) ; que les sections ont des délégués aux assemblées générales de la S.I.B., et qu'une commission pédagogique spéciale (la C.P.J.) s'occupe de l'étude de problèmes intéressant plus particulièrement le Jura, dans le cadre des institutions bernoises. Nous avons retenu aussi que le corps enseignant jurassien est groupé dans la Société pédagogique jurassienne (S.P.J.), sous-section de la Romande ; il y a autant de sections qu'il y a de districts (7). La S.P.J. est dirigée par un comité dont les membres sont tous choisis dans le même district, pour une durée de quatre ans. Mission principale de ce comité : organiser le congrès quadrisannuel. Ce C.C., dans certaines circonstances, s'élargit en C.G. (Comité général), à raison d'un délégué par section. En outre, les Jurassiens délèguent aussi des mandataires au C.G. de la Romande (7 ou 8), soit un délégué par district.

Comment veut-on, dans ces circonstances — S.P.J. et S.P.R., S.I.B. et C.P.J., C.C.J. et C.G.J., délégués à la S.I.B., au S.L.V. et à la S.P.R. — que nos régents, gens positifs et à l'esprit lucide, s'y puissent retrouver ?

Après une discussion laborieuse, du choc des idées jaillit un peu de clarté et le bon sens, l'ordre latin l'emportèrent. Le prochain Congrès jurassien — 1944 — se prononcera sur un projet de changement des art. 19 et 20 des Statuts de la S.P.J. On supprimera les délégués spéciaux au Comité général jurassien. Celui-ci comprendra le Comité central, les présidents des sections de district et le président de la Commission pédagogique jurassienne. Ainsi, une catégorie de délégués disparaîtra, et nul ne s'en plaindra... Pour éviter un dualisme pénible dans le choix des sujets à mettre à l'étude, il est prévu que ceux-ci seront choisis par le C.C., d'entente avec la C.P.J.

Ajoutons que la sagesse des hommes, en pays jurassien, tempère l'aspérité et la complexité des institutions. L'assemblée de Bienne a opéré une retouche, et elle a bien agi.

V. M.

INFORMATIONS

G. R. E. P.

Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les démarches du C. C. de la S. P. R. en vue d'intégrer le G. R. E. P. dans la S. P. R. et regrettons l'échec de cette tentative.

Cependant, le refus des sections opposantes a été accompagné de

remarques très positives à l'égard du G. R. E. P. et de son activité, montrant que l'esprit de collaboration entre sections et G. R. E. P. n'est en rien altéré par le maintien du statu quo.

Afin d'éviter de donner l'impression d'une société « à part et en plus », le G. R. E. P. a vécu jusqu'ici sans constitution formelle. L'obligation qu'il s'est imposée n'a pas été sans inconvénient : en évitant des malentendus on en créait d'autres. Le développement de cette société implique maintenant une constitution solide ; l'intégration dans la Romande en eût tenu lieu ; cette possibilité étant annulée par le refus de plusieurs sections, le G. R. E. P. va donner à son activité des bases administratives tangibles qui seront mentionnées ici dès que l'opération sera faite.

Le principe de non immixtion dans les attributions exclusives des sections continuera de régir l'élaboration de notre programme.

Nous remercions le C. C. de la Romande des efforts qu'il a déployés et sommes reconnaissants aux sections des paroles aimables qu'elles ont prononcées à l'égard de notre activité. L'accueil réservé ici à nos communications mérite toute notre gratitude ; le 80 % de nos membres appartenant à la S. P. R., l'*Educateur* atteint ainsi la majeure partie de nos adhérents. Pressante recommandation sera faite aux autres membres du G. R. E. P. de s'abonner à l'organe du corps enseignant romand.

W. PERRET, *La Coudre-Neuchâtel*.

COURS DE GYMNASTIQUE

I. Cours pour la gymnastique de garçons.

1. II-III^e degré pour instituteurs à Monthey, 9 au 21 août.
2. II-III^e degré natation, jeux, exercices en campagne, à Lausanne, 2 au 7 août.

II. Cours pour la gymnastique de filles :

3. Cours préparatoire pour instituteurs et institutrices à Fribourg, 9 au 14 août.
4. II-III^e degré pour institutrices et instituteurs à Clarens, 26 juillet au 7 août.
5. Cours préparatoire pour instituteurs et institutrices du Tessin, 2 au 7 août, à Bellinzone.

Remarques pour tous les cours :

Seules les inscriptions d'instituteurs diplômés seront prises en considération. Les personnes inscrites à un cours doivent se faire un point d'honneur d'y assister ou se faire excuser au moins 10 jours avant le début du cours. Si les inscriptions sont trop nombreuses on tiendra compte des cours déjà suivis.

Les indemnités sont les suivantes : indemnité journalière fr. 6.—, indemnité de nuit fr. 4.— (cette indemnité ne sera payée qu'aux participants ne pouvant rentrer à leur domicile sans porter préjudice à la

marche du cours) et le remboursement de frais de voyage III^e cl., trajet le plus direct.

Les inscriptions doivent indiquer : le nom, le prénom, la profession, l'année de naissance, la localité où il enseigne, le genre de classe et l'âge des élèves, les cours déjà suivis et l'adresse exacte.

Nous prions les abonnés à *L'Éducateur* d'attirer l'attention de leurs collègues sur les cours que nous organisons.

Les inscriptions pour tous les cours doivent être envoyées jusqu'au 25 juin au plus tard à M. Fritz Müllener, Bellevuestrasse 420, Zollikofen (Berne).

CHEZ NOS VOISINS

Berne. — La Société des Instituteurs bernois a cinquante ans d'existence. A cette occasion, son *Bulletin pédagogique* de mai-juin 1943 publie non une histoire de la Société, mais le récit de quelques campagnes et le portrait de quelques personnalités dont l'activité fut particulièrement féconde, afin que la génération actuelle se rende compte du travail accompli par ceux qui l'ont devancée. Ces quelques pages ont été rédigées en allemand par M. A. Keller, et traduites par M. A. Kunzi.

La Société des Instituteurs bernois fut fondée fin 1892, et les buts immédiats qu'elle se proposa furent : 1^o de lancer une active campagne en faveur de la loi scolaire alors à l'étude, et 2^o d'appuyer la demande de subvention fédérale en faveur de l'école primaire. L'auteur de la plaquette s'étend longuement sur les luttes que la jeune société dut soutenir pour cette loi scolaire. Le projet avait été préparé en 1888 déjà par M. Gobat, directeur de l'Instruction publique ; après de multiples renvois pour des raisons financières, il fut enfin voté par le Grand Conseil en janvier 1894 et la loi admise par le peuple par 40 000 oui contre 30 000 non en mai de la même année. Les efforts du Comité de la Société n'avaient pas été vains, la situation matérielle du corps enseignant en fut grandement améliorée. Mais aussi, pour faire aboutir ces justes revendications, des mesures énergiques avaient été prévues : trois moyens furent préconisés : tous les instituteurs en mesure de trouver une autre occupation quitteraient l'enseignement. — On détournerait les jeunes gens d'entrer à l'École normale, à la rigueur jusqu'à empêcher la formation d'une nouvelle classe. — On ferait grève...

En 1899, l'affaire des châtiments corporels agita sérieusement les instituteurs bernois. M. Keller rappelle le débat au sein du Grand Conseil. Le Directeur de l'Instruction publique, M. Gobat, malmena son corps enseignant et, en cours de séance, « se lança dans une diatribe enflammée » qui appela une protestation de quelques députés amis des instituteurs, entre autres de Durrenmath, ancien instituteur lui-même. Le Comité de la S. I. B. réagit et « releva le défi lancé par M. le Directeur de l'Instruction publique ». Un Congrès fut convoqué à Berne le

1^{er} juin 1899. Huit cents collègues répondirent à l'appel et votèrent une résolution brève, mais ferme.

La lutte pour les traitements recommença en 1908. Les efforts des Comités aboutirent et le Grand Conseil d'abord, puis le peuple le 31 octobre 1909 (45 286 oui et 15 421 non) adoptaient la loi scolaire qui accordait au corps enseignant une augmentation sensible. 18 ans après sa fondation, la S. I. B. avait réussi à faire augmenter le traitement des institutrices de 100 % et celui des instituteurs de 72 %. M. Keller rend un hommage vibrant à la mémoire du conseiller d'Etat Ritschard, fervent défenseur des instituteurs, décédé au moment où la lutte pour la loi était la plus vive. Il eut d'ailleurs comme successeur son gendre, M. Lohner, qui continua dans le même esprit l'œuvre commencée. Il fut vaillamment secondé par quelques instituteurs-députés : Karl Burki, Ernst Muhlethaler, Hans Murset.

C'est au cours de cette campagne qu'entra en fonctions le secrétaire permanent de la Société, M. le Dr Töesch.

1916-1920, nouvelle période de combat pour obtenir d'abord des allocations de vie chère, puis, ces mesures provisoires se révélant insuffisantes, pour arriver à une stabilisation des traitements. Otto Graf, nommé secrétaire central en 1911, entouré d'un état-major choisi parmi les collègues de tous les degrés scolaires et de tous les partis, défendit avec acharnement la cause des instituteurs : ses efforts aboutirent à l'acceptation de la loi du 21 mars 1920.

Un chapitre de la brochure Keller est consacré au secrétaire central, à ses fonctions, au rôle qu'il joue tant au sein de la société que comme son représentant auprès des autorités communales et cantonales. Parler de ce rôle, c'est faire revivre l'œuvre d'Otto Graf, qui fut vraiment par sa débordante activité de 1911 à sa mort l'âme de la S. I. B.

Un autre chapitre : La Société des Instituteurs bernois et le Jura, parle des relations que nos collègues jurassiens entretiennent avec la société dont ils sont aussi de fidèles membres. Nous disons « aussi », puisqu'ils font également partie de la S. P. R. Le nom de notre membre honoraire Th. Möckli revient plusieurs fois : il fut le trait d'union entre le Jura et le vieux canton, aplanissant souvent, par sa pondération et sa compréhension des choses, les inévitables dissensions entre les deux mentalités.

Pour terminer, la S. I. B. se hasarde à jeter un regard sur l'avenir : « quelle que soit l'issue de la guerre, l'avenir exigera qu'instituteurs et écoliers aiguisent leur sens social et étendent leur action sociale. La S. I. B. ne fera que continuer sa tradition en contribuant à cette évolution ».

A l'occasion de ses cinquante années d'existence, que la S. I. B. accepte les compliments les meilleurs de la S. P. R., et ses vœux de prospérité et de féconde activité.

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

Editeur : Commission intercantonale pour l'étude des questions scolaires.

Vente : Ernest Ingold et Cie, Herzogenbuchsee ; Librairie Payot, Lausanne.

Conditions de vente :

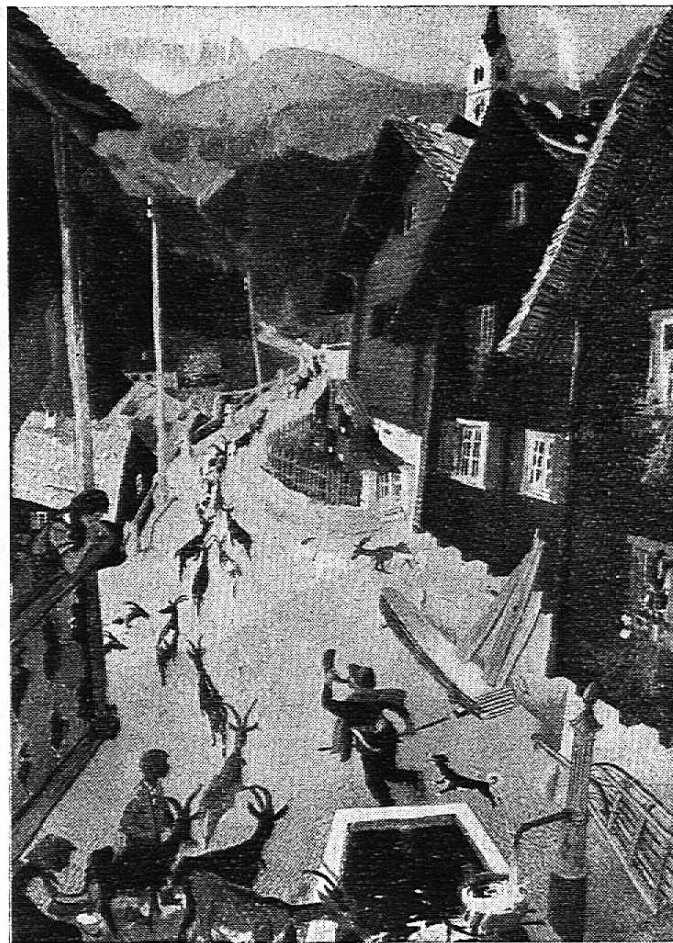
a) *par abonnement* : la série de 4 tableaux, Fr. 17.—.

b) *hors abonnement* : par tableau, suivant l'importance de la commande, de Fr. 4.25 à Fr. 5.75.

Commentaires : 1^{re} série, tableaux 1-8 ; 2^e série : 9-16 ; 3^e et 4^e séries, 17-24, l'exemplaire Fr. 1.50.

9^e SÉRIE (parue en 1943)

LE DÉPART DU CHEVRIER



Groupe : L'homme, le sol et le travail.

Peintre : ALOIS CARIGIET, Zurich.

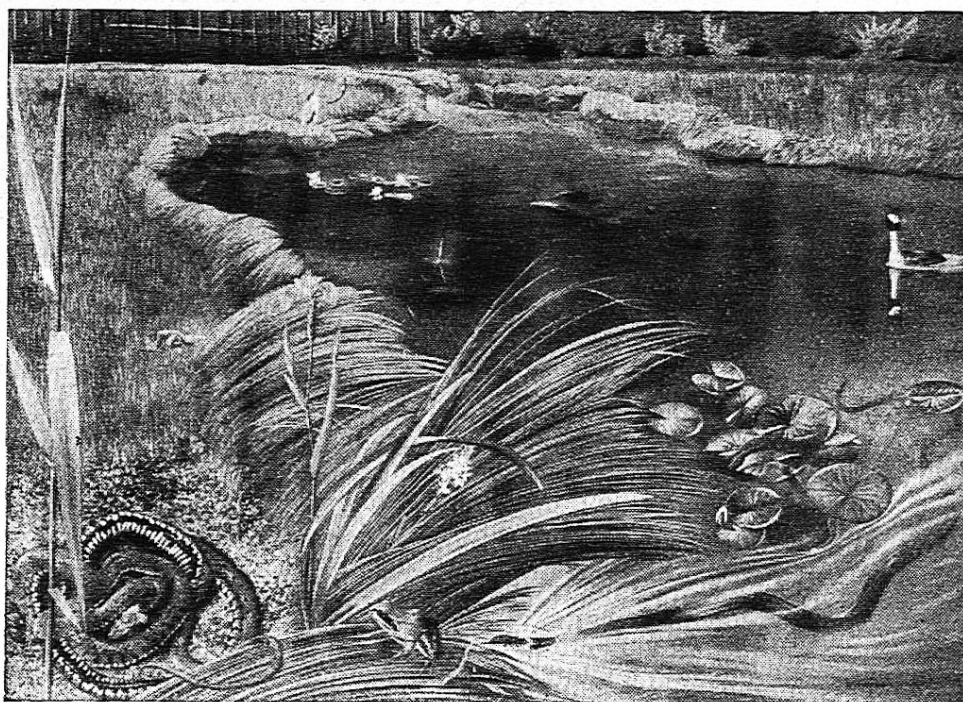
ÉBOULEMENT DE GOLDAU



Groupe : Lutte contre les forces naturelles.

Peintre : CARL BIERI, Berne.

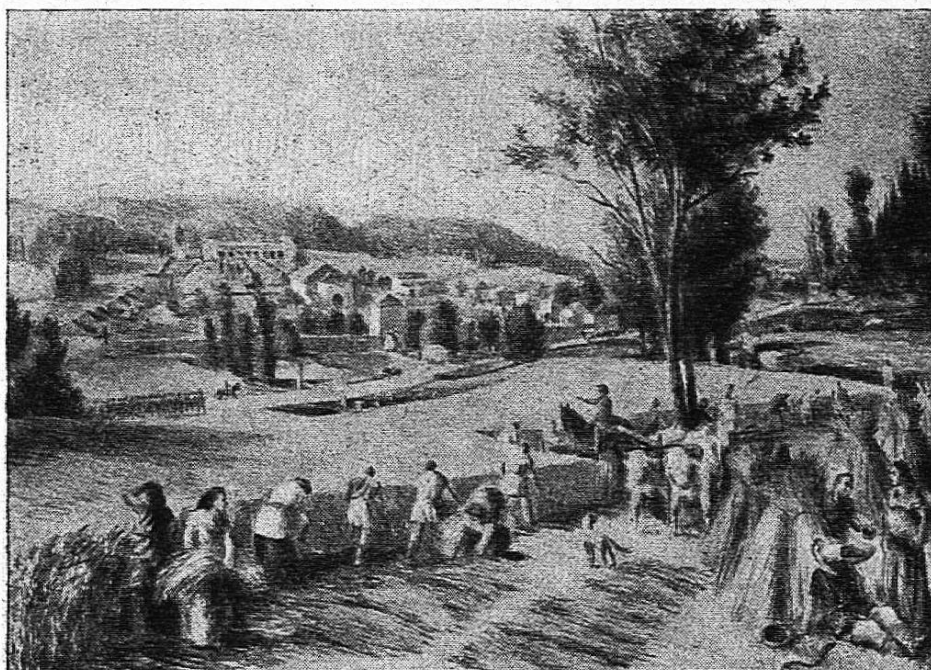
LA COULEUVRE



Groupe : Animaux et plantes dans leur milieu.

Peintre : WALTER LINSENMAIER, Ebikon-Lucerne.

EXPLOITATION D'UN DOMAINE ROMAIN



Groupe : Histoire et culture nationales.

Peintre : FRITZ DERINGER, Uetikon.

Augmentée de cette 9^e série, la collection des *Tableaux scolaires suisses* comporte aujourd'hui 40 sujets divers, répartis en 10 groupes différents.

La 10^e série qui sera mise en vente en 1944 comprendra :

1. La moisson (du peintre Boos, Berne).
2. La récolte des pommes de terre (Traugott Senn, Berne).
3. La maison de l'Engadine (Maria Bass, Celerina).
4. La bataille de Sempach (O. Baumberger, Unterengstringen).

Les écoles suisses possèdent ainsi un matériel intuitif de premier ordre, ayant le grand avantage d'être suisse ; suisse par son inspiration, suisse par sa composition et son exécution, suisse par sa reproduction.

Le succès obtenu en Suisse alémanique est grand ; le 1500^e abonnement vient d'être souscrit. En Suisse romande, ils méritent d'être mieux connus, encore que, petit à petit, ils fassent leur entrée dans nos classes où ils finiront bien par obtenir leur droit de cité et prendre la place d'honneur dans le matériel d'enseignement.

COLLÈGUES, pour vos courses de classe, choisissez les buts indiqués par les annonces de votre journal.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

TABLEAUX SCOLAIRES SUISSES

LA LANDSGEMEINDE DE GLARIS

La Landsgemeinde.

C'est ordinairement le premier dimanche de mai qu'est convoquée la Landsgemeinde annuelle de Glaris. En cas de mauvais temps, le crieur public avise avant 7 heures les habitants des diverses communes qu'ils n'ont pas à se rendre au chef-lieu.

Tôt dans la matinée, Glaris, localité plutôt calme en temps habituel, connaît une animation inaccoutumée. Elle a pris un air de fête : des drapeaux flottent à toutes les maisons, la croix fédérale alternant avec le Saint-Fridolin de la bannière cantonale.

La grand'place a été aménagée : des estrades en bois ont été élevées, clôturant un espace circulaire, le Ring, au centre duquel se dresse une tribune entourée de bancs. Un peloton d'infanterie, l'arme au pied, attend devant la Maison de ville. Chargé du service d'ordre, il fera la haie lorsque les « officiels » iront prendre place au centre de l'arène. Une musique fait entendre des pas-redoublés entraînants.

A 9 h. 30 les cloches se mettent en branle, les estrades se garnissent peu à peu, et bientôt quelque 5000 citoyens y auront trouvé place, sans ordre prévu, au gré des affinités ou du hasard : patrons et ouvriers, paysans et industriels, montagnards et citadins, catholiques et protestants se coudoient, venus dans la même intention : remplir leurs devoirs civiques ; animés du même sentiment : l'amour de la patrie.

En cortège, sans grand appareil, les magistrats sont entrés dans le Ring et ont pris place : les quatre huissiers, vêtus d'un manteau aux couleurs cantonales, aux deux extrémités de la tribune ; au pied, les membres du Landrat, du Conseil d'Etat, des Tribunaux, en habits noirs ; les officiers supérieurs en uniforme ; les pasteurs de l'Eglise protestante, les prêtres catholiques et quelques capucins ; des invités, représentants des autorités fédérales ou cantonales. Et puis, à la place d'honneur, au pied de la tribune, les garçons des écoles : citoyens de demain, ils prennent une leçon pratique de civisme. Maints spectateurs, étrangers au canton, restés « hors du rond », ont été frappés de la discipline observée par ces enfants, suivant avec une attention soutenue les péripéties de la manifestation. Chaque année on vient de loin pour assister à ce spectacle si grandiose dans sa simplicité, si imposant dans sa signification. Ceux qui n'ont pas le droit d'y jouer un rôle actif seraient vite dénoncés et expulsés s'il leur prenait l'envie de monter sur les estrades : bien que la qualité de citoyen actif du participant ne soit soumise à

aucun contrôle effectif, le canton n'est pas si grand, les communes si nombreuses pour qu'on ne se connaisse pas tous...

A 10 h., le Landammann appuyé sur la grande épée à deux mains, emblème de son autorité, du haut de la tribune, ouvre l'assemblée qui se déroulera dans un cérémonial réduit au strict nécessaire. Il prononce son discours d'ouverture, en bon allemand, alors que les orateurs qui suivront parleront en glarnertütsch. L'ordre du jour est précisé dans le Mémorial que chacun a reçu, qu'on a étudié, discuté dans les communes ou dans les assemblées de partis : adversaires et partisans des divers projets soumis à l'approbation du peuple ont préparé leur attitude et la discussion ne risquera pas de s'égarer. Car, à Glaris, les électeurs ne se contentent pas de se déclarer « pour ou contre » en émettant leur vote, ils ont le droit de discuter : « D'Herrä Landlüt sind sämtlich agfrogät » annonce le Landammann-président : « Tous les citoyens du pays sont consultés ». Celui à qui la parole est accordée monte sur la tribune exposer son point de vue. La discussion parfois s'anime, l'orateur s'excite, les auditeurs manifestent : il n'est pas donné à chacun de s'exprimer avec facilité devant un public de plusieurs milliers de personnes et de s'y faire entendre de tous, même de ceux à qui l'on tourne le dos. Il y en a qui, trop prolixes, s'éternisent et ne savent conclure. Alors de l'assemblée partent parfois une saillie ironique, un avertissement moqueur, un ordre impérieux venant interrompre l'orateur et le rappeler à la réalité...

Les élections et votations se font à mains levées et le Landammann proclame le résultat. Sans doute, il peut arriver que la majorité ne soit pas si manifeste qu'il la proclame : le scrutin secret offre plus de garantie. Ce ne sont là que des exceptions et des raisons insuffisantes pour attaquer le système. Glaris tient à sa Landsgemeinde et c'est tout à son honneur et à sa louange. Ses citoyens y exercent à la fois le droit de referendum et le droit d'initiative, choisissent leurs magistrats et surveillent leur gestion : quelles prérogatives, quels privilèges, quel honneur !

L'assemblée déclarée close, le citoyen-souverain rentre chez lui, conscient du devoir qu'il vient d'accomplir, établissant bien sûr des comparaisons entre le régime politique auquel il est soumis et celui qui existe chez d'autres peuples ses voisins : il lui est facile de tirer une conclusion...

Notes historiques.

Pour trouver l'origine des Landsgemeindes, il faut remonter assez haut dans l'histoire, dans ce passé obscur où les Alémanes s'établirent dans les vallées alpestres de notre pays. On a voulu la trouver dans le *Tribunal Provincial* (Landesding) des Germains libres, dans le *Tribunal*

du Comté (Gauding) qui survécut à l'époque franque comme *Plaid Judiciaire* (Gerichtsding). Alors que la plupart de ces tribus démocratiques étaient absorbées par les monarchies et que leurs terres devenaient possession des seigneurs laïques ou ecclésiastiques, plusieurs continuèrent à jouir d'une certaine indépendance et à tenir leurs assemblées. Ici intervient le principe de la *Communauté* : forêts, pâturages, alpages appartiennent en commun à plusieurs. Pour les administrer, en tirer le plus de profit possible, pour en améliorer l'exploitation et en faciliter l'accès, des décisions sont prises en commun : la majorité des présents à une assemblée décide. Des sanctions doivent être prises contre ceux qui contreviennent aux décisions et il faut désigner ceux qui doivent les appliquer. De là le double caractère des assemblées communes ou Landsgemeindes : économique et juridique.

Il y a lieu de croire qu'au 13^e siècle les hommes d'Uri et d'Unterwald avaient leurs assemblées bien organisées. Le pacte de 1291 fut conclu entre les hommes de la vallée d'Uri, de la *Communauté* de Schwyz et de la *Communauté* d'Unterwald. Sans aucun doute, ce pacte ne put être signé sans avoir été discuté par ces hommes réunis en assemblées. En suivant l'exemple des Waldstätten, et avec leur secours, les communautés de Gersau, d'Urseren et de Zoug se sont constituées. Librement Glaris et Appenzell les imitèrent : en plein moyen âge, il se forme toute une colonie de démocraties pures : les citoyens se réunissent régulièrement pour exercer eux-mêmes le pouvoir comme gouvernement. Les Landsgemeindes sont bien l'âme des démocraties pures : le gouvernement du peuple par lui-même.

La première Landsgemeinde historiquement attestée est celle que tinrent les hommes de Schwyz en 1294. Réunis en *assemblée*, ils s'engagèrent à observer un certain nombre de règles concernant leurs biens-fonds qu'ils s'interdirent de vendre à des gens du dehors ; ils décidèrent en outre de frapper d'un impôt la propriété foncière des couvents qu'ils voulaient soumettre à la loi commune : ils veulent être maîtres chez eux.

Vingt ans plus tard, raconte Rodolphe Radegg, moine et directeur d'école d'Einsiedeln, « réunis en *assemblée*, le jour même de l'Épiphanie (6 janvier 1314) où l'église entière implore du Seigneur la bénédiction de la paix, ils (le peuple de Schwyz qui « n'obéit qu'à lui-même ») ont décidé, après de longs débats, d'entreprendre contre nous une expédition guerrière ». Quelques jours après l'expédition, dit encore Radegg, « le landammann convoqua toute la Landsgemeinde » pour discuter du sort des moines enlevés comme otages.

Les Unterwaldiens siègent régulièrement dès 1309, en une seule Landsgemeinde ; à partir du XIV^e siècle chaque demi-canton aura la sienne. La Landsgemeinde de Zoug date de 1389.

Libérés de l'Autriche, et après avoir racheté les droits que le couvent de Säkingen possédait dans leur vallée, les Glaronnais tiennent régulièrement leurs assemblées. Les ordonnances de la Landsgemeinde de 1387, l'année qui précéda leur libération définitive, précisent ses compétences : elle est bien l'autorité suprême du pays, édictant les lois, élisant les juges et les membres des conseils.

CH. GREC.

UNE IDÉE NOUVELLE : LES « ATELIERS DE LOISIRS »

C'est plutôt une idée récente car elle date de l'Exposition nationale de Zurich où plus de 700 visiteurs enthousiasmés totalisèrent un nombre appréciable d'heures de travail dans le premier « Atelier de loisirs », ouvert par Pro Juventute dans la Maison de la Jeunesse.

Une idée qui a fait gentiment son chemin puisqu'à l'heure actuelle une centaine d'ateliers semblables permettent à la jeunesse d'autant de villes et localités de notre pays de consacrer une partie de ses heures libres à un bricolage de son goût.

Si bien même que le mouvement, d'abord répandu en Suisse alémanique, a fini par gagner le pays romand et qu'après Neuveville, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Lausanne, Yverdon, Orbe, Trélex et Nyon, on travaille depuis deux ans à l'organisation d'un même atelier à Genève.

En effet, un atelier de loisirs fonctionne dans cette ville depuis deux hivers, à titre d'essai, sous les auspices du Comité local Pro Juventute qui estima plus sage de tâter le terrain avant de consacrer une somme importante à l'installation définitive d'un atelier.

L'initiative, si appréciée ailleurs, répondait-elle aussi à un besoin dans notre ville à l'esprit si particulariste ? Les jeunes montreraient-ils suffisamment d'intérêt et de persévérance à fréquenter le dit atelier ? Tels étaient les premiers doutes à dissiper pour pouvoir aller de l'avant.

Ayant la bonne fortune de compter parmi ses membres M. Robert Dottrens, directeur des classes de fin de scolarité — anciennes classes de préapprentissage du Grutli — le comité obtint facilement des autorités pédagogiques et municipales la jouissance de l'un des ateliers installés précisément au Grutli.

Une grande difficulté tombait du coup, celle du gros outillage — les établis de menuisiers — ainsi obligeamment mis à la disposition des organisateurs, le petit outillage étant fourni contre une modeste finance de location, par le Service central des ateliers de loisirs, à Zurich.

C'est ainsi que deux hivers durant l'expérience put se poursuivre dans d'excellentes conditions, sous l'œil averti du directeur de l'école et avec la collaboration de maîtres de travaux manuels. Et deux ans de suite on put faire la constatation encourageante que les jeunes — pour peu qu'on leur en donne l'occasion et les possibilités — trouvent joie et

délassement à pratiquer un travail manuel dans leurs heures de loisirs, donc volontairement, après leur journée de travail, d'apprentissage ou d'études.

Favoriser cette inclination de la jeunesse pour le bricolage sérieux, canaliser ce désir de faire œuvre d'artisan et parfois d'artiste, tel est le but éminemment éducatif que se propose l'atelier de loisirs.

But éminemment moral aussi car chaque objet issu des mains de ces jeunes masque un désir secret, celui de faire plaisir aux siens, à son entourage. En effet, l'intention n'était pas difficile à déceler dans chacun des « chefs-d'œuvre » — toutes proportions gardées — que le public a été convié à examiner il y a quelque temps, lors de l'exposition de clôture de l'atelier genevois, exposition marquant à la fois la fin d'une saison de travail et celle de la phase expérimentale. Il y avait là nombre de réalisations relevant de la menuiserie et de la sculpture dire « à la suédoise » technique nouvellement introduite en Suisse lors de cours centraux pour la formation de chefs d'ateliers de loisirs, et qui consiste à creuser, à modeler et à orner du même coup de gouge un bloc de bois préalablement découpé selon la forme voulue.

Bonne idée qu'avaient eue les organisateurs de l'exposition de permettre une vue d'ensemble sur le travail de tout un hiver de loisirs et de soumettre ce travail à la critique des parents et des connaisseurs. Les parents applaudirent à l'initiative Pro Juventute et exprimèrent de vive voix leur satisfaction, déclarant entre autres que leur garçon, en plus du plaisir de travailler de ses mains, avait acquis des principes de travail qu'il se hâtait d'appliquer dans les menus bricolages de la maison.

Non moins intéressants ont été les avis de bricoleurs et d'hommes de métier — chefs d'entreprises, contremaîtres — qui se plurent à reconnaître la bienfaisance générale, la beauté de la ligne et le fini de la plupart des objets.

De tous ces divers témoignages, il ressort clairement que les responsables des groupes de travail avaient eu raison d'exiger — sans exagération — de leurs jeunes ouvriers, un minimum de précision technique et de soins dans la confection de leurs œuvres. La réussite des travaux consacrait également le succès de la formule Pro Juventute des ateliers de loisirs : liberté dans le choix des objets.

Si, comme on le lui reproche parfois, l'atelier éloigne physiquement le jeune homme de sa famille, il tend au contraire à l'en rapprocher spirituellement, moralement. Nous avons déjà parlé de la louable intention que recèle chaque réalisation, née après bien des efforts souvent, des mains expertes ou malhabiles de son auteur.

Ainsi, à parcourir du regard l'exposition en question, on imaginait sans peine la joie d'un petit frère ou d'une petite sœur inaugurant telle

chaise rustique construite tout exprès à sa taille. Ou la fierté de cet apprenti-mécanicien offrant à sa famille un plateau à liqueurs d'une sobriété toute moderne ou celle de cet autre apprenti, constructeur d'un superbe servir-boy. De même on ne pouvait s'empêcher d'évoquer, sous le faisceau lumineux d'une lampe artistement travaillée au tour à bois, le visage studieux de son créateur, un collégien de 19 ans. Plus loin, c'était un classeur en chêne ciré, sans doute destiné au bureau directorial d'un papa ou un panier de marché monté sur roulettes pour une maman citadine, obligée jusqu'alors de se décrocher les bras en portant de lourdes filoches gonflées de légumes. Plus loin encore, c'était un plat à pain taillé et sculpté en plein bois de tilleul, au large bord orné d'un motif et d'une inscription de circonstance. Et tout à côté, un ouvre-lettres tiré d'un déchet de laiton précieusement récupéré, que rehaussait un léger martelage décoratif : cadeau si apprécié de son destinataire — un autre heureux papa — qu'on eut beaucoup de peine à le faire revenir à l'exposition.

Et que dire de ce jeune employé de bureau, non moins assidu que ses camarades, qui tint à faire en tout premier lieu une certaine lampe de chevet à laquelle il rêvait depuis sa sortie de l'école ? Et que penser de ce geste de solidarité de tout un groupe qui s'offrit à terminer le séchoir à linge d'un malheureux camarade victime d'un accident de la circulation, pour le remettre à ses infortunés parents ?

Petites acquisitions techniques, contentement intérieur, confiance en soi, en ses possibilités de créateur et de réalisateur, multiples bienfaits moraux, tel est le positif bilan de l'expérience genevoise des ateliers de loisirs Pro Juventute.

Qui ne souhaiterait un heureux développement à cette initiative en faveur de la jeunesse ? D.

QU'ELLE DEVIENNE PLUS DIRECTEMENT PRATIQUE !

Parlant au nom du comité S.P.V. et des délégués vaudois à la S.P.R., c'est ainsi que le bulletinier aimerait *une amélioration substantielle de la partie pédagogique.*

J'ai assisté à de nombreuses séances où ce vœu a été exprimé, et j'ai souvent entendu, après ces séances, des réflexions comme celle-ci :

« J'ai bien des leçons préparées qui m'ont donné satisfaction, bien de la matière dont la recherche et la mise au point m'ont pris beaucoup de temps..., la publication de quelques-unes de ces leçons, bien sûr, pourrait rendre service à des jeunes, même à des moins jeunes, à ceux qui ont une classe à plusieurs degrés, mais... »

Ces collègues ne voudraient pas prétendre donner des « modèles » et leur gros labeur ne profite qu'à leur classe.

On leur a dit : montrez ces leçons qui vous ont réussi, même si vous savez qu'elles ne sont pas parfaites ; quelques-uns les utiliseront sans modification, d'autres en changeront certains éléments pour les adapter à leur classe. Je suis de ceux qui ont hésité.

...Ce préambule pour annoncer à la Rédaction de *l'Éducateur* quelques leçons de géographie, sans prétention !

Toutes ces leçons débutent par un bref résumé des explications que donne le maître, et se terminent par un exercice d'application.

W. ZIMMERMANN.

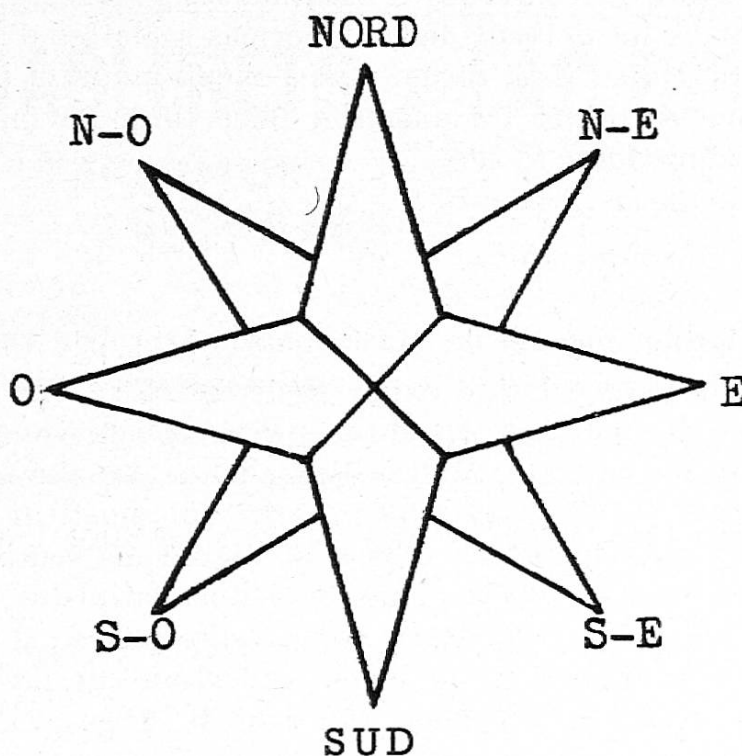
D'où vient le vent ?

Lorsqu'il souffle des Diablerets sur Olon, le vent vient de l'est.

S'il souffle du Moléson sur Gruyères, il vient du S-O.

Exercice : Je trouve ces noms dans mon livre, page 17, je les montre sur la carte et dis d'où vient le vent, lorsqu'il souffle : de la Dôle sur Begnins, de la Dent d'Oche sur Cully, du Vully sur Avenches, du Moléson sur Palézieux, du Chasseron sur Yverdon, des Dents du Midi sur Bex, de la Berra sur Bulle, du Creux du Van sur Neuchâtel, du Grammont sur Aigle, du Muveran sur Gryon.

W. Z.



LA ROSE DES VENTS

Points cardinaux : Nord, Sud, Est, Ouest.

Points intermédiaires : Nord-Est (N-E), Sud-Est, Nord-Ouest et Sud-Ouest.

INFORMATIONS

L'ÉDUCATION NOUVELLE APRÈS LA GUERRE 1914-1918

Entendre parler d'une œuvre par un de ceux qui en fut l'inspirateur et la cheville ouvrière est aussi émouvant qu'instructif. Dans la causerie qu'il a donnée à l'Institut des Sciences de l'Éducation, M. Adolphe Ferrière ne s'est pas borné à tracer un tableau du mouvement de l'éducation nouvelle auquel il a consacré plus de quarante années de sa vie, mais il en a revécu avec autant d'esprit que de cœur les moments les plus caractéristiques.

Il rend tout d'abord hommage aux précurseurs du mouvement, Cecil Reddie en Angleterre, Lietz en Allemagne, Demolins en France, Stanley Hall et William James aux États-Unis, pour n'en citer que quelques-uns. M. Ferrière tient à n'oublier personne. Parler ensuite des congrès internationaux de l'Éducation nouvelle, dont le premier se réunit à Calais en 1921 et fonde, sur l'initiative de Ferrière lui-même, la Ligue internationale pour l'Éducation nouvelle, lui donne l'occasion d'évoquer les noms de maints autres éducateurs d'avant-garde.

Ce mouvement aux aspirations si larges et si élevées a non seulement inspiré nombre de recherches et d'initiatives pédagogiques fécondes, mais certains pays lui doivent leurs réformes scolaires d'après guerre. Il n'est point statique, il se dirige vers l'avenir pour se perfectionner sans cesse, pour entraîner les autres à faire toujours mieux dans le domaine de l'éducation.

LES LIVRES

Verba latina, par Basile Mastronardi. Librairie Payot.

L'étude de la langue latine exige du jeune élève une réelle application dans les déclinaisons, les formes verbales, la concordance des temps, l'emploi des cas, etc. Malgré l'excellence des grammaires existantes, il y a intérêt à traiter à fond le verbe qui constitue souvent une pierre d'achoppement pour les élèves au début de leurs humanités. L'auteur a cherché à alléger la peine des jeunes latinistes par la clarté et la brièveté d'un volume consacré aux verbes latins ; il s'est inspiré des publications similaires de la même collection sur les verbes allemands, anglais, français et italiens qui sont si utiles aux écoliers.

La traduction des formes verbales est donnée en français, en italien et en allemand, si bien que cet ouvrage peut être utilisé sans difficulté dans toute la Suisse et au delà.

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train. - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) **Fr. 15.—**.

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, tél. 2 85 05 ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

Chemin de fer AIGLE - SÉPEY - DIABLERETS

But de nombreuses courses : Col du Pillon et Lac Retaud, 1680 m. ; La Palette d'Isenau, 2173 m. ; Le Pic Chaussy, 2355 m. et Lac Lioson ; La Pierre du Möellé, 1711 m. ; La Comballaz ; le Lac des Chavonnes, 1700 m. ; Bretaye, etc. **Tarifs très réduits.**
Demander renseignements à la Direction Aigle-Sépey-Diablerets, à Aigle, téléphone 2.22.15.

LES DIABLERETS

HOTEL TERMINUS ET GARE

Complètement rénové.

Cuisine excellente.

Dortoirs pour écoliers.

Arrangements pour séjours.

Téléph. 6.41.37

Nouveau tenancier : R. E. Reinhard

LAC RETAUD

sur Diablerets Alt. 1705 m.

à 25 minutes du COL DU PILLON

Restauration - Pension

Thé - Café - Chocolat - Vins 1^{er} choix

Course idéale pour écoles

Chambres - Dortoirs

Téléph. 6.41.43

Cours de vacances de langue allemande

organisés par l'Université Commerciale, le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Ces cours sont reconnus par le Département fédéral de l'Intérieur, Berne, 50% de réduction sur l'écolage et sur les tarifs des C.F.F.

1. COURS D'ALLEMAND POUR INSTITUTEURS ET PROFESSEURS

(20 juillet au 14 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités françaises et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec remise d'un certificat officiel de langue allemande. Promenades et excursions. Prix du cours : 50 fr. Prix réduit : 25 fr.

2. COURS DE LANGUES POUR ÉLÈVES

(juillet-septembre). Ces cours sont donnés complètement à part des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

J. A. — Lausanne

VACANCES! BONNES PENSIONS

Vacances

PENSION RICKLI

ST-LÉGIER sur Vevey

Nourriture saine et abondante

Prix Fr. 7.- à 7.50 par jour - Tél. 5 34 71

Pour les vacances

Le CHALET ROSA

à Revereulaz (Valais), alt. 1000 m., offre
toujours une pension soignée et abondante.

LOCARNO - Pension Gassmann

La maison où vous vous sentez chez vous. Grandes chambres confortables au midi avec
vue superbe sur le lac. Cuisine et service soignés. Ouvert toute l'année. Pension : 8 à 9 fr.
A. Gassmann, tél. 8 11

Séjour à Zürich

Famille cultivée accepte des pensionnaires désirant apprendre l'allemand.
Mme ZÜRCHER, Widmerstrasse 45, Zürich 2



"AU BLÉ QUI LÈVE"

Bibliothèque circulante
pour les jeunes de 6 à 18 ans

Galleries du Commerce (magasin)

près place St. François, Lausanne

Prêts de livres sur place

Envois postaux

Renseignements gratuits

POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'*Educateur*
et le *Bulletin Corporatif*, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS

Rue Centrale, 15
LAUSANNE

LAUSANNE, 26 juin 1943

LXXIX^e année — N° 25

DIEU - HUMANITÉ - PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE



Rédacteurs responsables:

Educateur: Alb. RUDHARDT, GENÈVE, Pénates, 3 — Bulletin: Ch. GREC, VEVEY, Torrent, 21

Administration et éditeurs responsables:

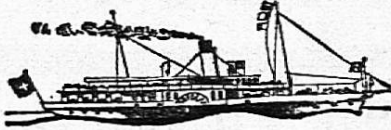
IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, Av. de la Gare, 33. Tél. 3 36 33. Chèques post. II. 6600

Responsable pour la partie des annonces: PUBLICITAS S. A., succursale de LAUSANNE

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE: Fr. 9.—; ÉTRANGER: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS



Lac Léman

Buts de promenades nombreux et variés. Les bateaux de la **Compagnie Générale de Navigation** délivrent les **billets collectifs** sans demande préalable, pour le bateau seulement, ou aller en bateau et retour en train. - Abonnements kilométriques - **Abonnements de vacances** (7 jours ouvrables) **Fr. 15.—.**

Pour tous renseignements s'adresser à la **Direction à Ouchy-Lausanne**, tél. 2 85 05 ou au **Bureau de la Compagnie à Genève**, Jardin Anglais, téléphone 4 46 09.

Chemin de fer AIGLE - SÉPEY - DIABLERETS

But de nombreuses courses : Col du Pillon et Lac Retaud, 1680 m. ; La Palette d'Isenau, 2173 m. ; Le Pic Chaussy, 2355 m. et Lac Lioson ; La Pierre du Moellé, 1711 m. ; La Comballaz ; le Lac des Chavonnes, 1700 m. ; Bretaye, etc. **Tarifs très réduits.**
Demander renseignements à la Direction Aigle-Sépey-Diablerets, à Aigle, téléphone 2.22.15.

LES DIABLERETS

HOTEL TERMINUS ET GARE

Complètement rénové.
Cuisine excellente.
Dortoirs pour écoliers.
Arrangements pour séjours.

Téléph. 6.41.37

Nouveau ténancier : R. E. Reinhard

Téléph. 6.41.43

LAC RETAUD

sur Diablerets Alt. 1705 m.

à 25 minutes du COL DU PILLON

Restauration - Pension
Thé - Café - Chocolat - Vins 1^{er} choix
Course idéale pour écoles
Chambres - Dortoirs

SALANFE 1914 m. (Valais)

Hôtel Dent du Midi

Coquoz, prop. Hiver Salvan 6 59 35. Membres du C.A.S.

But idéal pour courses d'écoles en montagne. Ouvert juin-octobre. Pour écoles : soupe, couche sur matelas, café au lait Fr. 2.50 par élève. Salles chauffées. Dortoirs séparés, très propres et très aérés. Tél. Salanfe 6 58 82.

Taveyannaz - Bovonnaz - Solalex - Anzeindaz

Sites incomparables. — Flore alpine magnifique.

Arrêt chemin de fer : Barboleusaz. — Tarifs spéciaux pour écoles et Sociétés.

Chemin de fer Bex-Gryon-Villars-Chesières.